

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2009**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. – DEREAT JY. DURAND A. - FREMONT L. - HENRY B. - THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. – JACOB JL. - LE BAIL J. - LE GUILLOU G. - LE ROUX P. – LE VEZOUET JP. – MABIN B. - MORICE Y.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. MORISSEAU M. qui donne pouvoir à M. HENRY B.  
Mme RINFRAY B qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.

**ABSENTS :**

Mme JONET S.  
Mlle MARTIN E.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. Pierre SALLIOU présente ses vœux pour 2009 et tient à remercier les élus qui ont participé à la galette des rois. Mme Béatrice MABIN remercie également pour le cadeau offert par les élus lors de son départ à la retraite.

### **I Personnel – modification du tableau des effectifs**

M. Bernard HENRY explique que suite à la réforme de la catégorie C, le grade d'ATSEM 2<sup>e</sup> classe est supprimé. Ainsi, une ATSEM est concernée par ce reclassement. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette modification et décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

EFFECTIF	GRADE		DATE D'EFFET
1	Attaché	TC	01.08.2007
1	Rédacteur chef	TC	01.01.1999
1	Adjoint technique 2° classe	TC	01.03.2008
1	Adjoint administratif 1° classe	TC	01.01.2007
1	ATSEM 1° classe	33h56'	01.01.2007
1	Adjoint technique PI 1° classe	27h30'	01.01.2007
1	Adjoint technique PI 1° classe	TC	01.01.2008
1	Adjoint technique 2° classe	28h46'	01.01.2008
1	ATSEM 1° classe	24h20'	01.01.2007
1	Adjoint technique 2° classe	30h27'	01.09.2008
1	Adjoint administratif PI 2° classe	TC	01.01.2007
1	Adjoint administratif PI 1° classe	TC	01.01.2007
1	Agent de maîtrise principal	TC	01.01.2007
1	Adjoint technique 2° classe	29h08'	01.07.2007
<b>1</b>	<b>ATSEM 1° classe</b>	<b>24h19</b>	<b>01.07.2009</b>
1	Adjoint technique 1° classe	TC	01.01.2007
1	Adjoint technique 2° classe	18h40'	01.01.2008
1	Adjoint technique PI 1° classe	TC	01.01.2008
1	Adjoint technique 2° classe	20h09'	01.07.2007
1	Adjoint du patrimoine 2° classe	TC	01.01.2007
1	Adjoint technique PI 1° classe	TC	01.01.2007
1	Adjoint technique 2° classe	TC	01.01.2007
1	ATSEM 1° classe	TC	01.01.2008
1	Adjoint technique 2° classe	5h56'	01.01.2007

## II Agents recenseurs – rémunération – indemnités kilométriques

M. Pierre SALLIOU expose que le recensement de la population a lieu du 15 janvier au 14 février 2009. 5 agents ont été recrutés : Paul RIVOLET, Anthony HENRY, Leslie LE CONTELLEC, Mélanie LE PAGE, Paulette LE BAIL. A la mairie, Mme Nadine LE BARS est chargée de ce dossier. M. Pierre SALLIOU précise que ce travail est important et propose de leur accorder une somme forfaitaire de 1000 € brut + 100 € d'indemnité kilométrique. M. Pierre SALLIOU ajoute que la population de PABU s'élève actuellement à 2967 habitants, avec une population vieillissante. Mme Denise THOMAS précise que 164 colis ont été

distribués aux personnes âgées de plus de 80 ans. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder cette rémunération aux agents recenseurs.

### **III Chenil Service – renouvellement du contrat**

M. Marcel LE FOLL explique que le contrat avec CHENIL SERVICE est expiré depuis le 31 décembre 2008. 2 propositions ont été faites par CHENIL SERVICE :

- Contrat n°1 : 0.593 €HT /habitant et par an (intervention du lundi au samedi )
- Contrat n°2 : 0.95 €HT /habitant et par an (intervention 24H/24 et 7 jours/7)

La population totale de PABU s'élève à 2 967 habitants. M. Patrick LE ROUX précise que CHENIL SERVICE est intervenu à plusieurs reprises au Rucaër. A l'unanimité, le conseil municipal opte pour le contrat n°1.

### **IV Communauté de communes – convention de mise à disposition d'un agent de police municipale**

M. Pierre SALLIOU explique que la communauté de communes de GUINGAMP a approuvé le 20 novembre 2008 une convention de mise à disposition d'un agent de police municipale pour des missions relevant du pouvoir de police des maires. Une des premières missions de cet agent sera les vacances funéraires. Il sera chargé également de la vérification au niveau du tri des déchets, de la surveillance à la sortie des écoles. M. Pierre SALLIOU ajoute que cet agent est actuellement en formation et demande qu'il se présente au conseil municipal pour expliquer ses missions. A l'unanimité, le conseil municipal valide cette convention.

### **V Eglise – restauration des retables**

M. Loïc FREMONT explique que, suite à la visite de l'architecte des bâtiments de France et du conservateur délégué des antiquités et objets d'arts, un devis de restauration des menuiseries et de la polychromie des retables a été effectué. Un devis de réfection à neuf du plancher et un devis pour travaux de maçonnerie ont également été demandés.

Montant des devis :

- Entreprise LE GOEL (retables) 57 264.48 €TTC
- Entreprise LE QUERRIOU (plancher) 8 588.61 €TTC
- Entreprise LE BOULZEC (maçonnerie) 3 547.34 €TTC

M. Loïc FREMONT présente un montage vidéo de ces différents travaux. Sous le plancher de la nef, ont été découvertes des pierres tombales des comtes de Munehorre datant du 18<sup>e</sup> siècle. Ces pierres tombales seront disposées dans les transepts de l'église avec des panneaux explicatifs.

A ce jour, M. Loïc FREMONT précise que dans le cadre de la Fondation du Patrimoine, 13.323 € de dons ont été collectés. Si l'ensemble des dons atteint 15 000 €, la Fondation du Patrimoine abondera à hauteur de la même somme, mais nous nous fixons un objectif de collecte de 20 000 €; si cet objectif est atteint, il resterait environ 27 000 € à la charge de la

commune. Il ajoute que les subventions du conseil régional s'élève à 45 000 €, celle du conseil général à 45 000 € et de la Fondation LANGLOIS à 2 500 €

Mme Marie-Thérèse GUENNIC précise qu'une après-midi crêpes sera organisée, par le relais paroissial, au profit de l'église. M. Pierre SALLIOU adresse ses remerciements à M. Loïc FREMONT pour son travail remarquable pour sauvegarder le patrimoine de l'église.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces devis.

## **VI Dénomination de rue**

M. Pierre SALLIOU explique que la communauté de communes met en place une signalétique concernant les parcs d'activité. Ainsi, pour la zone artisanale du Restmeur, le bureau municipal propose une rue dénommée : rue de la Saint Loup, en référence au patrimoine de la commune, car cette manifestation est née à PABU. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette dénomination.

## **VII Questions diverses**

M. Gabriel LE GUILLOU intervient pour évoquer la sécurité rue Célestin Chevoir. Il précise que la chicane est trop longue près de la maison de M. et Mme TRIFOL, que la famille LOAEC a des difficultés pour sortir de sa propriété. Dans l'ensemble, les riverains sont satisfaits, la vitesse a diminué.

Au niveau de la sécurité, le panneau « sens interdit » situé près de l'école du Croissant n'est pas visible. M. Marcel LE FOLL précise qu'il a été re-positionné.

Mme Françoise BOULANGE évoque le rapprochement de la clinique et de l'hôpital, et précise qu'un ajustement des organisations est nécessaire. Elle ajoute qu'il y a une très forte activité en chirurgie.

M. Gérald CREEL évoque la panne d'eau qui s'est produite le 01 janvier dernier, panne qui a été provoquée par un problème d'alimentation du château d'eau. Une distribution d'environ 2000 bouteilles d'eau a eu lieu. M. Gérald CREEL remercie les élus qui ont participé à cette opération.

M. Loïc FREMONT indique que 9852 visiteurs ont fréquenté le site internet de la commune en 2008 (hausse de 40.5 %) pour 16 304 connexions.

M. Pierre SALLIOU fait part qu'une rencontre est prévue le jeudi 22 janvier avec les potentiels acquéreurs du terrain situé au Chemin Vert. Il ajoute que l'aménagement de la Poterie sera un des dossiers importants. Il signale également que la voirie se dégrade et demande que la commission des travaux fasse le point.

M. Jean-Yves DEREAT évoque l'accueil des enfants le mercredi, la municipalité de GUINGAMP demandant une participation des communes extérieures de 30 €/jour et par enfant. Ainsi, une réunion a eu lieu le 16 janvier dernier avec les maires et les agents des communes de la Communauté de Communes. Une solution a été trouvée avec GRACES pour l'accueil des enfants le mercredi et avec PLOUMAGOAR, qui va mettre en place un accueil pour les petites vacances.

M. Jean-Louis JACOB évoque l'installation éventuelle du local jeunes dans l'ancienne maison COLEOU. M. Bernard HENRY précise qu'il y a un problème de sécurité dans le local jeunes actuel.

M. Jean-Louis JACOB tient à remercier M. Bernard HENRY d'avoir accepté la présidence de l'ACDASC.

M. Pierre SALLIOU remercie également M. Bernard HENRY et M. Jean-Yves DEREAT (pour le travail effectué au sein de CAP JEUNES).